

Centrale photovoltaïque de Bourbon-Lancy : le projet se précise !

Lettre d'information – Mars 2022

Une centrale photovoltaïque est à l'étude depuis 2018 sur des terrains appartenant à la Commune de Bourbon-Lancy, et situés sur les lieux-dits « Bretôme » et « la Borde ».

À l'échelle globale, ce projet vise à participer à la transition énergétique. À l'échelle locale, c'est aussi une opportunité de réhabiliter une ancienne déchèterie et un site dégradé utilisé depuis des années comme décharge illégale, et de générer des revenus pour le territoire, sous forme d'activité en phase de chantier, de loyer et de fiscalité.



Ce projet a fait l'objet d'une vaste concertation au printemps 2021 pour informer les habitants et recueillir leurs avis sur le projet, les différents scénarios d'implantation et les mesures associées. Le projet nécessitant une modification du Plan Local d'Urbanisme, la concertation a également porté sur ce volet.

Au travers de cette lettre d'information nous souhaitons vous informer de l'état d'avancement du projet, du scénario retenu et des prochaines étapes.

Quelques rappels sur la concertation préalable qui s'est déroulée du 26 avril au 04 juin 2021

- A l'initiative de la CCEALS en tant que maître ouvrage de la mise en compatibilité du PLU, et d'EDF Renouvelables en tant que maître d'ouvrage du projet solaire ;
- Pour informer et donner la parole au grand public en phase de conception du projet photovoltaïque et de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme
- Avec le concours de 2 garants de la Commission Nationale du Débat Public dont le rôle était de veiller à la transparence des informations données par la CCEALS et EDF Renouvelables et garantir le droit à la parole de tous

Retrouvez l'ensemble des documents relatifs à la concertation préalable sur le site internet de la concertation : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-bourbon-lancy> .

Notamment le bilan de concertation rédigé par les garants de la CNDP et les enseignements tirés par les maîtres d'ouvrage.



Le projet retenu par EDF Renewables suite à la concertation

Qu'ont dit les habitants à l'occasion de la concertation préalable ?!

Les participants se sont prononcés de façon unanime favorablement au projet de centrale photovoltaïque à Bourbon-Lancy.

Concernant le scénario d'implantation, une majorité de personnes se sont prononcées en faveur d'une maximisation de la production d'énergie renouvelable et des retombées économiques pour les collectivités. Les associations environnementales notamment ont exprimé le souhait que cette maximisation ne se fasse pas au détriment de la biodiversité locale, en particulier le corridor écologique sur le vallon humide et la zone de reproduction de l'Œdicnème Criard.

Le projet final:

EDF Renewables, en collaboration avec la Commune et la CCEALS, a ainsi poursuivi les réflexions à l'issue de la concertation pour aboutir sur un projet trouvant le meilleur compromis entre maximisation de la production d'énergie, préservation de la biodiversité et volontés locales. Certaines zones sans enjeu ont également été évitées pour des raisons technico-économiques (distance de raccordement au poste de livraison importante) et également de sécurisation du foncier (confirmation de la volonté de l'Hôpital de ne pas inclure ses parcelles au projet).



En quelques chiffres, le projet représente ...

... **10,3 ha** (sur une zone d'étude initiale de 19,7 ha)

... **12,93 MWc**

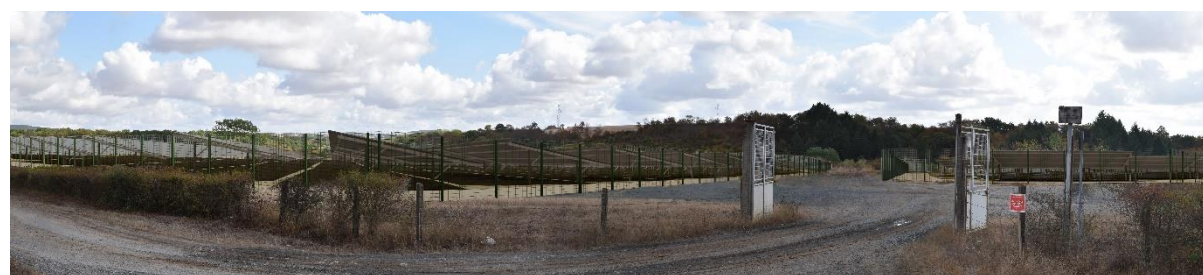
... la consommation électrique équivalente de **2 138 habitants**

... **82 tonnes de CO2** évitées chaque année

... **80 000€/an** de retombées fiscales et locatives sur l'ensemble des collectivités.



Photomontage 1 – Vue depuis la voie existante à l'Ouest du projet en direction de l'Est

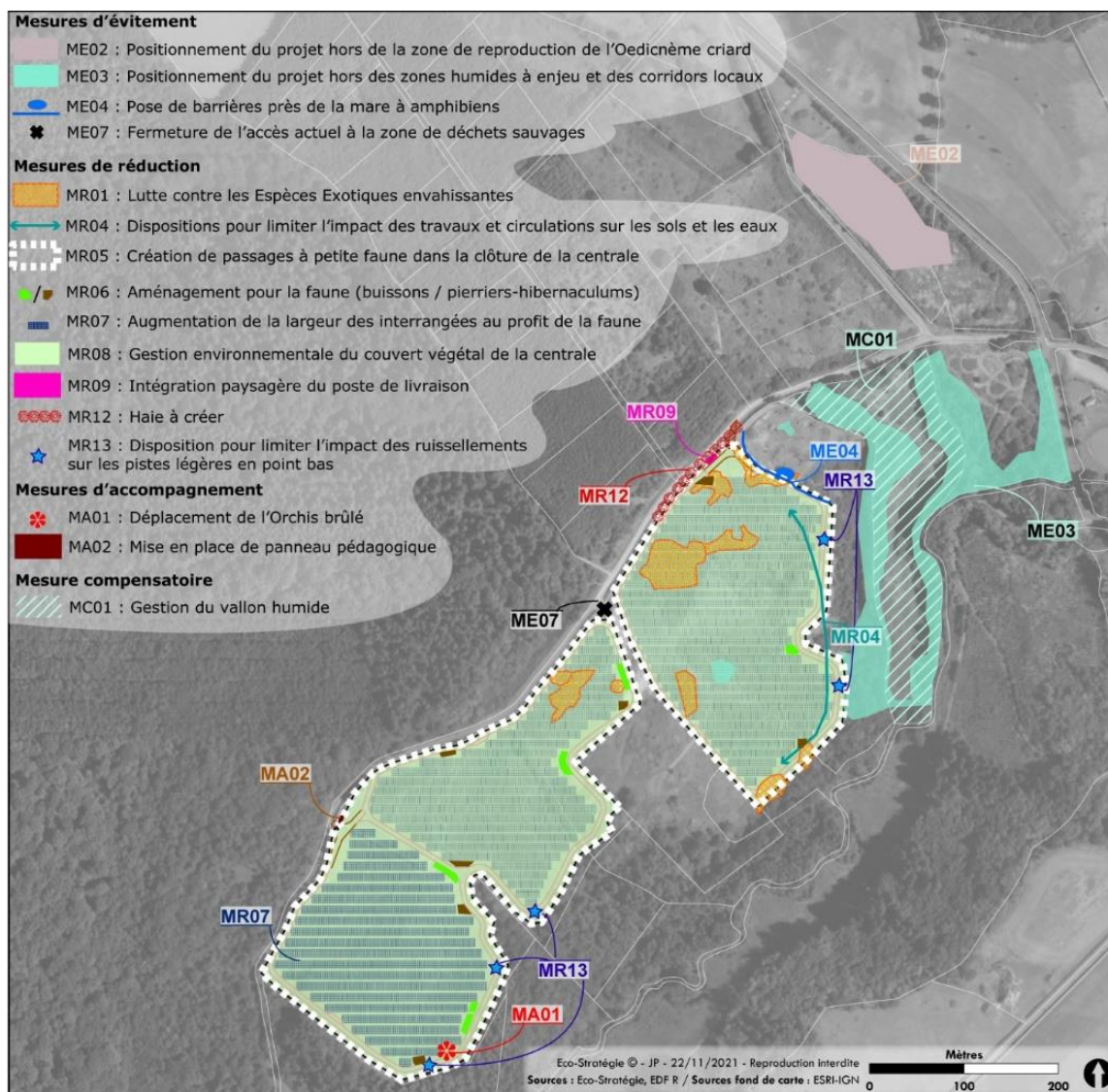


Photomontage 2 – Vue depuis la voie existante au centre du projet en direction de l'Est.



Les mesures prises en faveur de l'environnement

Afin d'atteindre zéro impact net sur l'environnement, des mesures d'évitement, réduction et compensation ont été définies sur la zone. Des mesures d'accompagnement ont également été volontairement proposées par EDF Renewables. Les mesures sont résumées dans la carte ci-dessous.



Les prochaines étapes

Le projet a été déposé en mairie de Bourbon-Lancy le **jeudi 23 décembre 2021**. Il est maintenant instruit pour une durée de 8 à 10 mois par les services de l'état. Durant cette phase, une enquête publique pour le projet photovoltaïque et une enquête publique pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité auront lieu. Concrètement : le dossier du projet sera mis à disposition en mairie et à la Préfecture. Un Commissaire enquêteur se tiendra à votre disposition pour recueillir vos questions, remarques et avis sur un registre. A l'issue du temps d'enquête, il rédigera un rapport qui sera lui-même rendu public. Dès que les dates seront connues, vous serez tenus informés par affichage. D'ici-là, l'équipe projet se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.



VOS QUESTIONS, NOS REPONSES

Sur des sujets abordés à l'occasion de la concertation !

○ La production des panneaux photovoltaïques est-elle respectueuse de l'environnement ?

Il faut environ 2 ans pour une installation solaire pour restituer l'énergie nécessaire à sa fabrication. Cette durée est variable selon la technologie de module et sa région d'installation en France et pourrait être ramenée progressivement à 1 an grâce aux avancées techniques. On estime qu'un système photovoltaïque produira entre 10 et 30 fois l'énergie dépensée tout au long de son cycle de vie (source ADEME). Pour rappel, la durée de vie d'une centrale photovoltaïque est d'environ 30 ans.

Pour le photovoltaïque, le taux moyen d'émission de gaz à effet de serre est de 48 gCO₂/kWh, ce qui est bien inférieur aux énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon) et ce qui est inférieur aux mix énergétiques français et européen actuels. Ce taux intègre les émissions du photovoltaïque sur toute sa durée de vie dont la phase de production. (Source : GIEC 2011 ; Ecoinvent 2011 ; Cycleco 2015)

○ Où les panneaux sont-ils produits ?

La majeure partie des panneaux photovoltaïques est produite en Asie (Chine, Japon, Taiwan). L'Allemagne est le premier pays européen de production de panneaux photovoltaïques.

A ce stade du projet, il n'est pas possible d'indiquer la provenance des panneaux qui seront installés sur la centrale photovoltaïque de Bourbon-Lancy. En effet, en tant qu'entité adjudicatrice, EDF Renouvelables doit garantir le respect des principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et de transparence lors de ses commandes de travaux, fournitures et services. Elle est actuellement soumise à la directive européenne 2014/25/UE. Un appel d'offres européen sera donc passé afin de consulter les différents fournisseurs avant le démarrage du chantier. Des critères environnementaux sont intégrés au cahier des charges des consultations.

Il est très difficile d'être compétitif sur ce marché extrêmement concurrentiel. Cependant, il existe des incitations à travers les critères de notation des appels d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) à privilégier les fournisseurs européens et les panneaux avec un impact carbone faible.

○ Qu'est-il prévu pour le recyclage des panneaux en fin de vie ?

Les panneaux photovoltaïques sont soumis à la directive européenne D3E : « déchets d'équipements électriques et électroniques ». Leur collecte et leur recyclage doivent être pris en charge et assurés par les fabricants, les distributeurs et/ou les importateurs de modules. En France, l'éco-organisme PV Cycle organise cette filière. Afin d'anticiper le démantèlement des installations, EDF Renouvelables France paye une éco-taxe récoltée par Soren (anciennement PVCycle) pour les opérations futures de collecte et de recyclage des modules. Elle permet de recycler jusqu'à 95% des matériaux, respectant ainsi la législation européenne sur les déchets.

À l'heure actuelle, le recyclage des panneaux français a lieu essentiellement en Europe. La première unité de recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie européenne a été inaugurée en France en 2018 par Véolia dans les Bouches-du-Rhône.



Vous avez d'autres questions ? N'hésitez pas à me contacter !

Charline Dos Santos – Cheffe de Projets – Charline.dossantos@edf-re.fr
06.14.29.64.23

